

nant. Honorables sénateurs, ces chiffres prouvent donc, si ce n'était déjà prouvé, que la prévention du crime, en plus du fait qu'elle puisse dissuader certaines personnes de commettre un crime, est une bonne affaire sur le plan financier.

C'est en ne perdant pas ces faits de vue, que le comité a fait une enquête sur un problème social très grave, et toutes ses recommandations devraient être intéressantes sur le plan pratique.

Pour bien comprendre les objectifs poursuivis par le comité, il faut étudier son mandat. Il n'est pas bien long. Voici en quoi il consiste:

Que le comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance, et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société;

L'enquête constituait donc de toute apparence un projet très ambitieux qui pourrait avoir des conséquences très importantes.

On a décidé que l'enquête serait faite par un petit sous-comité, le sous-comité de la délinquance imputable aux expériences de l'enfance. D'après la préface, le comité voulait faire une étude approfondie du sujet. Permettez-moi de citer un paragraphe. Le voici:

Quelles influences peuvent perturber le développement au point que l'enfant devienne plus tard un criminel agressif, antisocial ou violent? Comment est-il influencé par le milieu où il vit? Certains ont-ils une prédisposition congénitale au comportement criminel? Les raisons en sont-elles essentiellement sociales, psychologiques, émotionnelles ou physiques? Quelles que soient ces raisons, que peut-on faire pour modifier le développement prévu de l'enfant? Ce sont là quelques-unes des questions que le comité a posées au cours de son enquête.

Honorables sénateurs, le sous-comité a étudié les événements survenus à des enfants pendant le très jeune âge et qui pourraient être les causes de leur comportement criminel plus tard et il a énoncé quelles mesures pourraient être prises pour empêcher que ne se produisent dans leur jeune âge de tels événements aussi lourds de conséquences. Le comité nous a donné une grande quantité d'informations intéressantes et son rapport deviendra je l'espère un document de référence sur ce sujet.

La lecture du rapport démontre que l'enquête a été divisée en deux parties bien que celles-ci soient naturellement reliées entre elles. La première partie a porté sur les expériences subies au stade prénatal et durant le jeune âge qui pourraient par la suite se traduire par des troubles de personnalité ou un comportement criminel; dans la seconde partie on a énoncé des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises pour réduire au moins la fréquence des actes criminels et de la violence dans notre société. L'étude a démontré la grande importance de la période prénatale et l'influence sur le développement de l'enfant d'autres facteurs tels que la malnutrition ou une alimentation déficiente ainsi que l'usage par la mère enceinte de stupéfiants, d'alcool ou de tabac. Apparemment

même la tension émotionnelle ou l'anxiété peuvent affecter l'enfant non encore né.

Il est plutôt surprenant de découvrir dans le rapport que l'enfant non encore né puisse subir une influence aussi précoce et aussi intense à cause de facteurs touchant la mère. Cela démontre, je crois, que l'enfant qui n'est pas encore né est un être humain qui peut être influencé tout autant qu'un enfant déjà né peut l'être par les facteurs qu'a étudiés le comité. J'espère honorables sénateurs, qu'en ce qui concerne les facteurs qui influencent le développement prénatal, le rapport confirmera le point de vue de ceux qui s'opposent à l'avortement, car il est évident, à mon avis, que le fœtus est un être humain à part entière qui se développe et se prépare à naître.

● (1520)

Après avoir étudié tous les faits, le comité est absolument persuadé qu'il n'existe pas de criminels nés. C'est le milieu qui, d'une façon ou d'une autre, incite ou pousse les gens au crime. C'est, selon le cas, la pauvreté, la maladie, l'ignorance, le manque de logement décent et ainsi de suite. Ces facteurs ont une influence surprenante sur le développement de l'enfant—surtout dans les trois premières années de sa vie. Une influence surprenante, car c'est au cours des trois premières années de la vie que se fixent les caractères physiques, moraux et mentaux du futur adulte. Comme le rapport traite largement de ces facteurs, je n'en parlerai pas pour le moment.

Si vous me le permettez, je formulerai une légère critique à l'égard de la partie du rapport qui traite de l'influence de la pauvreté. Il me semble en effet que ce que l'on pourrait appeler la «quasi pauvreté» a une influence tout aussi néfaste que la pauvreté sur le développement de l'enfant. Un jeune enfant peut très bien souffrir des tensions d'un foyer où il est constamment difficile de joindre les deux bouts.

Je pense aussi que le paragraphe 143, à la page 51, devrait être plus fouillé et plus explicite. On y déclare, entre autres choses, que les habitations à loyer modéré et les logements subventionnés regroupent en général les familles à problèmes multiples. Même si je sais que cela arrive, pour en avoir déjà entendu parler, je ne crois pas que ce soit la norme, ni d'ailleurs un problème difficile à résoudre. Je ne voudrais certes pas que l'on croit que les habitations à loyer modéré et les logements subventionnés ne sont pas une bonne chose. Je crois qu'ils relèvent d'un excellent programme qui a l'avantage de répondre à un besoin très urgent. Il fournit un logement convenable aux familles à faible revenu et le bien qu'il fait de même que les bons résultats qu'il donne, surpassent amplement les effets secondaires malheureux qu'il a ou peut avoir.

Honorables sénateurs, il ressort de la lecture du rapport que le comité, par l'entremise du sous-comité, a vraiment étudié à fond comment des expériences prénatales et de la première enfance peuvent expliquer des troubles de la personnalité ou un comportement criminel. En fait, cela a été prouvé incontestablement. On a prouvé l'influence qu'avaient l'isolement affectif, les mauvais traitements infligés aux enfants, la violence à la maison et dans la rue, la violence à la télévision et d'autres facteurs. Un enfant qui vit ses premières années dans un foyer où l'on affiche une attitude très décontractée à l'égard du crime développera lui-même une telle attitude et la conservera tout au long de sa vie adulte.